

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance extraordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 23 janvier 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Martin ST-LAURENT, et les conseillers suivants :

Monsieur Bernard DUPONT,  
Monsieur Danny BOUCHARD,  
Madame Cindy VIGNOLA  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Daniel BERGERON,  
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;  
  
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 787 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2023;
3. Résolution pour soumission pour l'émission d'obligations;
4. Résolution pour adopter le règlement numéro 483 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2023;
5. Résolution pour accepter l'offre de service de Revolt électrique pour le remplacement d'un panneau électrique;
6. Résolution – fermeture de la séance.

**S23-01-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

**S23-01-02**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 787 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 JANVIER 2023**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Fermont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 787 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2023, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
397	1 787 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 397, la Ville de Fermont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Fermont avait le 23 janvier 2023, un emprunt au montant de 1 787 000 \$, sur un emprunt original de 2 523 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 397;

ATTENDU QUE, en date du 23 janvier 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 30 janvier 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 397;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 janvier 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	141 400 \$	
2025.	148 600 \$	
2026.	156 200 \$	
2027.	164 200 \$	
2028.	172 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 004 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 397 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 30 janvier 2023, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 397, soit prolongé de sept (7) jours.

ADOPTÉ

**S23-01-03**

**RÉSOLUTION POUR SOUMISSION POUR L'ÉMISSION PAR BILLETS**

---

Date d'ouverture :	23 janvier 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 janvier 2023
Montant :	1 787 000 \$		

---

ATTENDU QUE la Ville de Fermont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 30 janvier 2023, au montant de 1 787 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1	CD ENERGIE & RESSOURCES NATURELLES		
	141 400 \$	4,51000 %	2024
	148 600 \$	4,51000 %	2025
	156 200 \$	4,51000 %	2026
	164 200 \$	4,51000 %	2027
	1 176 600 \$	4,51000 %	2028
	Prix : 100,00000	Coût réel : 4,51000 %	
2	BANQUE ROYALE DU CANADA		
	141 400 \$	4,54000 %	2024
	148 600 \$	4,54000 %	2025
	156 200 \$	4,54000 %	2026
	164 200 \$	4,54000 %	2027
	1 176 600 \$	4,54000 %	2028
	Prix : 100,00000	Coût réel : 4,54000 %	
3	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	141 400 \$	5,05000 %	2024
	148 600 \$	4,65000 %	2025
	156 200 \$	4,40000 %	2026
	164 200 \$	4,35000 %	2027
	1 176 600 \$	4,30000 %	2028
	Prix : 98,78600	Coût réel : 4,66815 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD ENERGIE & RESSOURCES NATURELLES est la plus avantageuse;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Fermont accepte l'offre qui lui est faite de CD ENERGIE & RESSOURCES NATURELLES pour son emprunt par billets en date du 30 janvier 2023 au montant de 1 787 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 397. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

**S23-01-04**

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 483 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le Conseiller Daniel BERGERON, et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 483 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2023 soit et est par la présente adopté;

ADOPTÉ

**S23-01-05**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE REVOLT ÉLECTRIQUE POUR LE REMPLACEMENT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire augmenter la capacité électrique sur le site du parc du Ruisseau afin que les événements s'y tenant aient suffisamment d'électricité pour bien fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de Revolt électrique au montant de 9 953,54 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Revolt électrique pour le remplacement du panneau électrique se situant au parc du Ruisseau par un panneau de 200 AMP et le remplacement du XFO 30KUA par un 45 KUA;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

D'AFFECTER une somme de 8 954 \$ au poste budgétaire 02-701-50-520 et  
999,54 \$ au surplus libre;

ADOPTÉ

**S23-01-06**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE